Le trait d'union
des Acatiens
de Bourgogne.
Numéro 39
3° trim 2026

Pour la côte d'or
Geneviève et Pierre Naudet
genvieve.naudet@laposte.net
03 80 75 64 92
06 10 32 24 63

Claude Lecinq
cslecinq70@gmail.com
03 80 72 32 76 -
06 65 71 28 89

Denis Rousset
denisrousset@hotmail.com
03 80 73 16 05.
07 69 80 76 80

Lorraine Gauthier
logauthier@orange.fr

Pour la Saône et Loire
Raymond Méot
raymond.meot@orange.fr
03 85 36 09 92

Pour l'Yonne.
Frère Jean-Louis Lejay
jeloja41@gmail.com.

Marie-Dominique Peronne
mariedo.peronne@outlook.com
Tél 06 17 31 52 28

Pour la Nièvre
Claude Lecinq
cslecinq70@gmail.com
03 80 72 32 76 -
06 65 71 28 89

4'

Lettre aux locataires de la maison "TERRE"

Alain Ramsay, prêtre source Cursillos

Chers locataires,

Je vous informe que le contrat de location que nous avions signé il y a quelques millions d'années est arrivé à son terme !

Il faudra le renouveler, mais nous aurons à revoir certains points fondamentaux: Vous devrez payer la facture d'énergie. Elle est très élevée!!!

- Avant, je vous fournissais de l'eau en abondance, aujourd'hui, je n'ai plus que cette quantité... Nous devons renégocier son utilisation.
- Pourquoi quelques-uns mangent-ils à satiété tandis que d'autres meurent de faim, alors que les champs sont si grands?... Si vous preniez bien soin de la terre, il y aurait à manger pour tous!
- Vous avez coupé les arbres qui donnent l'ombre, l'air et assurent l'équilibre. Vous devrez replanter des arbres…
- Tous les animaux et toutes les plantes de l'immense jardin doivent être protégés et soignés. J'ai cherché quelques animaux et je ne les ai pas trouvés...Je sais très bien que, lorsque je vous ai loué la maison, ils y étaient bien présents…
- Je n'ai pas vu les poissons qui vivaient dans les lacs et les rivières. Les avez-vous donc tous pêchés?...
- Vous devriez vérifier ce que sont ces étranges couleurs qu'il y a dans le ciel. Je ne vois plus le bleu!...
- En ce qui concerne les déchets, quelle saleté, vous ne trouvez pas???... J'ai trouvé des objets bizarres sur mon chemin! Pneus, sacs en plastique, boites métalliques, etc....
- Le soleil est très chaud et la température du globe a augmenté. Je pense qu'il est temps que l'on discute: Je dois savoir si vous voulez encore vivre là!
- Dans l'affirmative, que pouvez-vous faire pour tenir les termes du contrat ? J'aimerais bien que vous restiez toujours dans cette maison, mais il y a des limites...
- Êtes-vous sûrs de pouvoir changer?... J'attends des réponses, mais surtout des attitudes…

Avec toutes mes amitiés.
Votre propriétaire, DIEU.



Le droit à la vie : Un des fondements de l'Etat de droit menacé.

L'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 stipule que tout agent administratif est redevable de ses actes et encore plus quand il s'agit de l'usage du droit de tirer et de tuer; L'article 2 de la Convention européenne de droits de l'homme interdit que quiconque soit arbitrairement privé de la vie et elle impose que toute mort causée par un agent de l'Etat donne lieu à une enquête prompte, indépendante et effective.

Un état de droit se mesure notamment à la manière dont ce dernier contrôle les personnes auxquelles il confie le pouvoir de porter des armes et donc de donner la mort.

La légitime défense comme l'autorisation donnée par la loi aux forces de l'ordre de se défendre ou de protéger quelqu'un ou un bien lors d'une attaque.

Depuis 2017, le cadre légal prévoit et élargit les conditions préalables d'usage des armes par l'article L.435-1 du code de la sécurité intérieure (CSI)

- La légitime défense d'eux-mêmes ou d'autrui. Condition large, lieux protégés, personnalités publiques ou garde à vue.

Eviter le périple meurtrier. Créé après les attentats de 2015.

- La défense d'un lieu occupé ou d'une personne confiée, après sommations.
- L'interpellation d'une personne en fuite qui pourrait être dangereuse.
- L'immobilisation d'un véhicule après refus d'obtempérer. Après avoir effectué les ordres d'arrêt pour stopper la dangerosité potentielle du véhicule, en cas de refus d'obtempérer, ou encore au cours de la poursuite d'un véhicule « dont les occupants sont susceptible de perpétrer dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui dans leur fuite,

Cette présomption pourra « à tout moment être renversée par tout élément de preuve contraire (vidéosurveillance portable….) ». Il s'agit donc d'une présomption simple. Si la légitime défense n'est pas reconnue, l'agent de la force publique peut être poursuivi de sanctions disciplinaires et en cas de violence volontaire ou homicide volontaire, jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

La nouvelle loi adoptée par l'assemblée nationale prévoit que « dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers nationaux et les gendarmes qui font un « usage » absolument nécessaire et strictement proportionné « de leurs armes sont présumées avoir agi dans le cadre légal. (Voir article L 435-1 ci -dessus.) La raison invoquée de cette loi, c'est d'épargner aux policiers de longues procédures judiciaires.

Des dirigeants d'ONG et de syndicats estiment, que les changements introduits dans la proposition de loi sur les cas d'autorisation des tirs viennent toucher à un fondement de l'état de droit : le droit à la vie et l'obligation pour l'Etat de répondre de toute mort causée par un de ses agents.

Plus simplement, si aujourd'hui un tir de policier ou de gendarme doit être démontré comme étant strictement nécessaire et proportionné, il sera demain présumé comme légal, on passe de la légitime défense à la présomption de légitime défense, à la légalité des tirs. C'est donc une inversion de la charge de la preuve qu'impose cette loi.

La présomption de légalité va fragiliser cette enquête à sa racine. Première difficulté, c'est aux familles des victimes d'apporter les preuves, plus à l'Etat. Comment prouver quelque chose sans avoir été présent, sans accès aux caméras, aux rapports, aux témoignages des agents. Les premières heures sont cruciales pour la collecte des preuves (la vidéosurveillance, les mails et téléphones) qui peuvent facilement disparaître. Le policier ou le gendarme ne sera pas inculpé en garde à vue pour obtenir sa version des faits. Comme le policier ne sera plus inquiété, puisque sa version des faits sera admise. L'enquête ne sera plus nécessaire.

En affaiblissant les mécanismes permettant une enquête indépendante et efficace, elle rendra l'enquête plus difficile.

Or, C'est souvent au terme d'investigations approfondies qu'apparaissent les éléments permettant de douter de la nécessité ou de la proportionnalité d'un tir. Présumer la légalité dès le départ c'est risqué que les investigations n'aient jamais lieu et donc que les tirs mortels illégitimes demeurent impunis ;

Or les tirs morts des forces de l'ordre ne sont pas des faits isolés. Ils peuvent nous toucher tous et toutes de près ou de loin, un frère, un voisin, une connaissance du même quartier, car les personnes tuées dans le cadre de l'usage ordinaire des armes ne sont pas des criminels dangereux, il s'agit souvent de situations triviales.

Une loi qui risque d'augmenter le nombre de morts des suites de tirs policiers. Ces vingt dernières années, la police française est celle qui a tué le pus de citoyens en Europe. En 2025, 49 personnes ont été tuées en France à la suite d'une intervention des forces de l'ordre. Elle a été épinglée par le Conseil des droits de l'homme pour son « recours excessif à la force »
D'où l'alerte de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) : « Cette réforme présente un risque vraisemblable d'augmentation du nombres de personnes tuées ou blessées lors d'opérations de police ou de gendarmerie. » Déjà les personnes d'origine africaines ou musulmanes sont plus ciblées par les contrôles de police, elles seront plus impactées par cette nouvelle loi. Elle renforcera cette culture de la violence et de la haine. Cette loi va renforcer le sentiment d'impunité des policiers et risque d'entrainer une augmentation du nombre de tirs, en quelque sorte elle donnerait « un permis de tuer » aux policiers.
Cette réforme qui répond à une revendication du syndicat de police Alliance et aussi de l'extrême droite. C'était déjà une revendication de Jean Marie Le Pen lors de son programme présidentiel de 2007. A l'Assemblée nationale, 313 députés ont voté pour sans réel débat public en amont.

- A la suite du vote de l'Assemblée Nationale, une pétition a été lancée. Elle a obtenu 730 000 signatures et donc le texte pouvait être débattu dans l'hémicycle. Mais l'Assemblée Nationale a classé cette pétition. Des manifestations prévues ont eu lieu le 20 septembre .Un examen est annoncé pour l'automne 2026.
- **Ensuite :** vote du Sénat, puis navette parlementaire ou adoption définitive, et très probablement saisine du Conseil constitutionnel avant promulgation. En attendant, la loi **n'est pas en vigueur** : aucune présomption ne bénéficie aujourd'hui aux forces de l'ordre.

Raymond Méot

Pour prolonger la réflexion…..

Je voudrais terminer ce message (commémoration du massacre de la St Barthélemy) en exprimant une interrogation. Dans la Bible, vous connaissez ce qu'on appelle improprement la liste des 10 commandements (qui sont en réalité «10 paroles»), et la 6e de ces paroles (ou la 5e selon les modes de classification) est sans doute la plus connue de toutes et sous cette forme de «tu ne tueras point» . Ce qui ouvre évidemment à tout esprit non croyant un boulevard de critiques de toutes les religions qui ont tué à n'en plus finir au nom de Dieu, de ce Dieu fictionnel et massif évoqué tout au long de mon message, justement.
Mais le problème de ce «tu ne tueras point» est que c'est une très mauvaise traduction de cette parole.
La traduction légitime est: tu ne commettras pas de meurtre, c'est-à-dire tu ne commettras pas de tuerie illicite.
Ce qui change tout, puisque justement, nous savons avec quelle extraordinaire facilité les pouvoirs politiques en particulier liés à des autorités religieuses, mais pas seulement, peuvent décréter la légalité des meurtres qui les arrangent. S'il avait été écrit «tu ne tueras pas», cela aurait sans doute plus difficile à ce Dieu fictionnel de persuader ses affidés de la légitimité de leurs actes. Mais cela aurait posé d'autres problématiques éthiques, et non des moindres: légitime défense, fin de vie, interruption volontaire de grossesse.



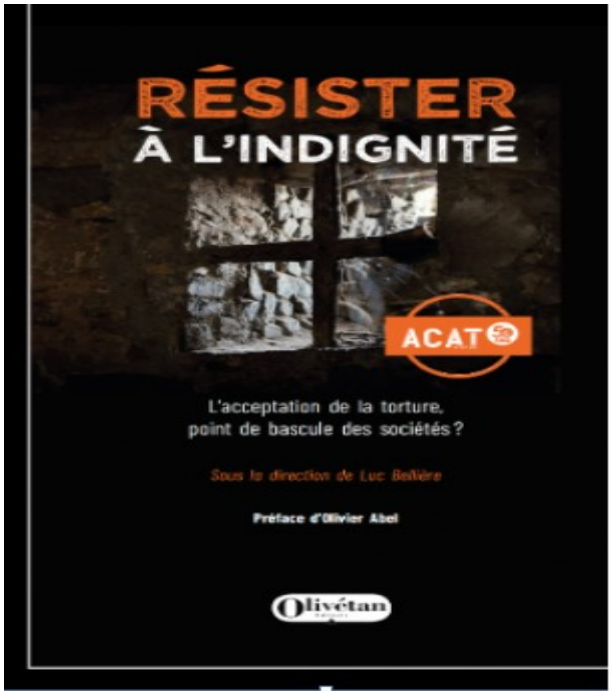
Nous sommes donc renvoyés à nous-mêmes et poussés une nouvelle fois à exercer notre talent d'éthicien en situation, sans doute au nom de ce Jésus qui a exercé maintes fois ce talent, en disant ce type de phrase, par exemple dans le sermon sur la montagne dans Matthieu 5 « *(21) Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: « Tu ne commettras pas de meurtre ». Celui qui commettra un meurtre passera en jugement. (22) Mais moi je vous dis : quiconque se met en colère contre son frère passera en jugement ; celui qui dit à son frère « raka» (ce qui peut signifier «tête creuse »)passera devant le sanhédrin ; celui qui dit «idiot» passera dans la géhenne de feu.*
Par les temps qui courent et où sont ébranlés beaucoup des socles que nous croyions solides pour l'éternité, il est peut-être temps de choisir une certaine forme de radicalité, même s'il nous semble encore impossible d'arriver au niveau de celle de Jésus. AMEN

Confession de foi Je Te crois

Eternel lié au déroulement du temps, Esprit greffé à nos âmes d'humains
Je Te crois si naturel à moi que souvent je t'oublie d'une présence sans faille
jusqu'aux moindres replis, jusqu'aux moindres détails

Contorsionniste : infiniment grand, infiniment petit
Je Te crois tout à la fois large d'épaule et trop souvent meurtri
Je Te crois sans preuve de Toi, sans preuve de ton contraire séduite par ton insaisissable
Ingéniosité
Je Te crois responsable du re-surgissement permanent de la Vie

Je Te crois pour l'irraisonnable raison d'espérer pour le sens de l'alliance,
le sang neuf à créer le gage des naissances et les seuils à franchir.
Culte du 7 mai 2026 Oratoire du Louvre





Prière finale.

Seigneur, la prière de ce jour concerne notre monde, qui en a actuellement bien besoin;
en effet, la violence est partout présente, sous une forme ou une autre.

De tout temps, la quête du pouvoir personnel – entre autres – a bousculé l'ordre des choses; dès lors, notre bon monde pleure, et sa population souffre. Presque partout.

Pourtant, grâce à toi, Seigneur, nous survivrons malgré tout, malgré la haine ambiante qui nous submerge. Mais nous avons besoin de Ta lumière, Seigneur, pour nous guider dans l'obscurité.

En effet, s'il est vrai que l'être humain a acquis la capacité de s'auto-détruire,
il a néanmoins toujours conservé l'espoir et la volonté de vivre ensemble, en PAIX.

Peut-être est-ce aujourd'hui encore trop tôt, peut-être ne sommes-nous pas encore prêts, mais demain verra l'aube d'un jour nouveau, où nous nous accepterons mutuellement.

Un jour où nous partagerons les richesses du beau cadeau que nous avons reçu: notre monde. Merci, Seigneur, de nous aider à retrouver et à atteindre ce but.

Guide-nous, tous, afin que nous marchions sur le Chemin que Tu as tracé pour nous: c'est là notre prière de ce jour; nous T'en remercions par avance. Merci Seigneur. *D., membre de l'ACAT-Suisse, avril 2024*

« Vous que j'ai pris à ma charge dès le sein maternel, que j'ai portés dès votre naissance ! Jusqu'à votre vieillesse je serai le même, jusqu'à votre âge avancé je vous soutiendrai ; je l'ai fait et je veux encore porter, soutenir et libérer. » (Ésaïe 46.3,4)